

# RAPPORT DE PROGRESSION ANNUEL REDD+ (avec une mise à jour semi-annuelle)

**Pays : République du Congo**  
**Période : Septembre 2014-Juillet 2015**

**Contexte:** Ce cadre méthodologique de rapport annuel national a été élaboré en cohérence avec la structure du cadre méthodologique de suivi évaluation du FCPF et son cadre logique et cadre de mesure des performances (CMP), afin de faciliter et de systématiser l'analyse des données. Le rapport semi-annuel national doit fournir à l'équipe de gestion du Fonds du FCPF (FMT) des indications des progrès de pays REDD + dans la réalisation de leurs activités de préparation et de mise en œuvre de leurs programmes de réduction d'émissions dans le temps, de manière à ce que les données soient facilement consolidées et de fournir des indications sur le niveau de réalisation des résultats et impacts tels que définis dans le cadre M & E du FCPF.

**Préparation du rapport:** les rapports nationaux soumis doivent puiser dans le pays M & E pour la REDD + (volet 6 de R-PP) et devraient être préparés en consultation avec les membres des groupes de travail REDD+ ou organismes équivalents. Les contributions des parties prenantes y compris les adresses IP et les OSC devraient être intégrés dans les rapports nationaux, et des points de vue divergents indicatifs de l'absence de consensus sur les questions spécifiques doivent être consignés dans le rapport des pays.

**Calendrier du rapport:** Il est prévu que les rapports annuels d'avancement de pays soient soumis au FMT le 15 Août de chaque année. Le rapport doit se baser sur une auto-évaluation des progrès. Une mise à jour de ce rapport pays sera également présentée le 15 Mars de chaque année.

---

## 1. Résumé du rapport

Description brève de l'appui du FCPF dans le pays (sous forme de tirets lister les activités financées par le FCPF uniquement). Les informations doivent résumer les progrès accomplis, les tâches clé accomplies, avec un accent sur les résultats de haut niveau et les problèmes soulevés durant cette période. Des éclaircissements sur les prochaines étapes dans la période qui suit sont également souhaités.

### *Résumé :*

Les activités financées par le FCPF au cours de la phase 1 liée à la préparation des outils stratégiques et techniques du processus REDD+ en République du Congo concernent :

- La mise en place de la Coordination Nationale REDD ;
- Le Plan et la stratégie de communication du processus REDD+ ;
- Les études de base et les ateliers pour consolider la stratégie nationale (étude sur les causes de la déforestation, études sur le SESA, étude sur la consommation du bois-énergie, étude du cadre de mise en œuvre de la REDD+, etc);
- Les ateliers de sensibilisation auprès de toutes les parties prenantes (pouvoirs publics, société civile, universitaires, etc.) pour mieux les informer sur la REDD+

Des progrès significatifs majeurs ont été enregistrés. Il s'agit notamment de : (i) la publication officielle du Décret sur la REDD+, (ii) la validation de la stratégie nationale REDD+ et des Sauvegardes Environnementales et Sociales (PCI-REDD+), (iii) l'approche méthodologique pour finaliser le niveau de référence de la REDD+ et le scénario de référence, (iv) le plan d'action pour la mise en place du Système National MRV et le suivi des autres bénéfiques. D'autres progrès substantiels ont été réalisés : de :

- L'aboutissement du dossier relatif à l' ER-PIN Sangha Likouala en République du Congo ;
- L'aboutissement du dossier relatif à l'appui financier additionnel de 5.2 millions de dollars US pour le R-PP de la République du Congo qui va permettre de finaliser entre autre (i) La mise en place du mécanisme de partage des bénéfices et (ii) la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes et de recours ;
- Le lancement officiel du programme FIP ;
- La synergie du Programme de travail et budget du FCPF et celui de l'ONU-REDD, pour la mise en œuvre du R-PP de la République du Congo ;
- Le renforcement des capacités des parties prenantes nationales ;
- La mise en place des task force sur le NR, le SIS, le MRV et les projets pilotes REDD+
- 

Quelques difficultés majeures ont été rencontrées notamment l'ancrage de la cellule fiduciaire au sein de la CNREDD. En effet, le PRTCG mandaté pour assurer les fonctions d'agence fiduciaire de 2012 à juin 2015 a montré quelques limites liées à la diligence des dossiers de la CN-REDD soumis à la Non-Objection de la Banque Mondiale. Par ailleurs, la phase de clôture du PRCTG a occasionné des perturbations dans le processus de décaissement et de mise en œuvre des activités.

Les prochaines étapes portent sur :

- La finalisation et la validation du Niveau de Référence de la REDD+ ;

- La finalisation et la validation du Plan d'Investissement de la stratégie nationale REDD+ ;
- La mise en place des task force et panel d'experts pour le mécanisme de partage des bénéfices REDD+ ;
- La finalisation et la validation du Système national MRV;
- L'opérationnalisation du Comité National REDD et des 12 Comités Départementaux REDD ;
- La poursuite du processus de renforcement des capacités des parties prenantes nationales.

## 2. Principales tâches effectuées et résultats obtenus durant la période

Données qualitatives et quantitatives sur les progrès effectués en fonction des résultats attendus.

La section ci-dessous doit fournir des données qualitatives et quantitatives sur les progrès effectués amenant aux résultats attendus dans les paragraphes suivants. L'information doit être fournie de manière cumulative. Si les informations demandées ne sont pas disponibles ou non pertinentes au moment de la déclaration, utiliser la mention « ne pas appliquer – na »

Montant des investissements (non-FCPF) reçus au cours du processus R-PP (FCPF M&E Framework Indicator I.2.B.i.):	
<u>Source:</u> UN-REDD	<u>Montant accordé:</u> 4 000 000 USD
<u>Source:</u> Etat	<u>Montant accordé:</u> 600 000 USD
<u>Source:</u> Autres (COMIFAC, EFI, GAF, IUCN)	<u>Montant accordé:</u> 200 000 USD
Montant des investissements (non-FCPF) reçus au cours de la mise en place des activités pertinentes dans le cadre de l'ER Programme (ex : FIP, bailleurs bilatéraux, secteur privé). (FCPF M&E Framework Indicator I.2.B.i.):	
<u>Source:</u> FIP en cours de développement	<u>Montant accordé:</u> tbc
<u>Source:</u> GEF	<u>Montant accordé:</u> 6 000 000 USD
<u>Source:</u>	<u>Montant accordé:</u>

Décrire la manière dont les parties prenantes participent et sont engagées dans le processus de décisions de la REDD (*FCPF M&E Framework Indicator I.3.A*):

Fournir des exemples de comment les IPs et CSOs sont représentés dans les arrangements institutionnels de la REDD+ au niveau national.

Au niveau du Comité National REDD et des Comités Départementaux REDD, les parties prenantes du processus REDD+ sont représentées conformément au Décret n°2015-260 du 27 février 2015 portant création, organisation, attribution et fonctionnement des organes de gestion du processus REDD+ en République du Congo.

Il s'agit :

- pour le Comité National REDD, de quinze (15) représentants des pouvoirs publics, huit (8) représentants de la société civile, six (6) représentants des populations autochtones et trois (3) représentants du secteur privé ;
- pour les Comités Départementaux REDD, de dix (10) représentants des pouvoirs publics, huit (8) représentants de la société civile, cinq (5) représentants des populations autochtones et trois (3) représentants du secteur privé.

Exemples de plateformes de parties prenantes engagées dans le pays qui se rencontrent régulièrement pour discuter et fournir des inputs au processus de préparation REDD+ (*FCPF M&E Framework 3.2.a.*):

Fréquence:

Sessions mensuelles

CACOREDD (société civile et population autochtone)

- entité nationale
- entité départementale (12 CACOREDD)

Sessions trimestrielles

UNICONGO (plateforme pour le secteur privé)

Toutefois en cas de nécessité des sessions extraordinaires sont convoquées.

*100 % de participation des parties prenantes aux activités de la CN-REDD*

Exemples des ressources rendues disponibles pour permettre la participation active des IPs , CSOs et communautés locales dans la préparation nationale à la REDD+.

**Voici quelques exemples des ressources rendues disponibles pour permettre la participation effective des parties prenantes dans la préparation nationale à la REDD+ :**

Participation des OSC à la Validation de la mouture préliminaire de la stratégie nationale et des PCI : 4864600 XAF (Décembre 2014)

Participation des OSC aux réunions de sensibilisation dans les 12 départements : 1 200000 XAF (CODEPAREDD)

Organisation des assemblées de CACOREDD dans les 12 départements : 22 000000 XAF

Nombre et type de réformes politiques initiées, complètes ou en cours en accord avec les standards REDD+ si existants (*FCPF M&E Framework Indicator I.3.B.*):

### **Nombre et type de réformes politiques durant la période du rapport :**

Les documents ci-après énumérés soutiennent le processus REDD+ en République du Congo :

La politique forestière ;

La stratégie nationale du développement durable ;

La loi sur la forêt ;

La loi sur l'environnement ;

Le décret REDD+ ;

Les textes d'application de la loi d'orientation de l'aménagement du territoire ;

Les textes d'application relatifs à la loi sur les populations autochtones

### **En cours:**

La stratégie nationale du développement durable.

La loi sur la forêt

La loi sur l'environnement

Les textes d'application relatifs à la loi d'orientation de l'aménagement du territoire (décret et arrêtés)

Les textes d'application relatifs à la loi sur les populations autochtones (décret et arrêtés)

### **Complète:**

La politique forestière

Le décret REDD+

### **Décrire ces réformes politiques:**

**La politique forestière** L'émergence de nouvelles préoccupations liées aux changements climatiques, à l'application des lois, à la conservation de la biodiversité, à la production des énergies renouvelables, à l'intégration de la foresterie au développement local, à l'évolution des techniques et du dialogue international sur les forêts ont permis de formuler une politique forestière et d'initier la révision des différents instruments utilisés pour sa mise en œuvre. Ainsi, depuis juin 2014 le MEFDD a fait valider en atelier national réunissant des multi-acteurs, l'énoncé de sa politique forestière 2015-2025. Cette politique forestière dont la vision est : « Les forêts

congolaises, gérées durablement, contribuent à l'émergence de l'économie verte, à la réduction de la pauvreté, au bien être des générations présentes et futures du pays, et à la lutte contre le changement climatique», consacre un axe au processus REDD+ « promotion de la REDD+ et mise en œuvre des mécanismes de paiement des services environnementaux ». De plus, le principe de création de forêts communautaires est retenu par la politique forestière et encadré juridiquement par la loi portant régime forestier. La nouvelle politique forestière attend l'approbation du Conseil des Ministres et va faciliter l'application de la loi portant régime forestier.

### **Le décret REDD+**

Ce décret définit les missions des organes de gestion du processus REDD+ ainsi que leur composition multiacteur.

### **La loi d'orientation de l'aménagement du territoire**

Cette loi qui fixe le cadre légal de la politique de l'aménagement du territoire dans le respect des objectifs et principes de base du Développement Durable va être complétée par les textes d'application notamment les décrets et arrêtés sur la REDD+.

### **La loi sur les populations autochtones**

Cette loi qui garanti la protection et la promotion des populations autochtones va faciliter la mise en œuvre du processus REDD+ en République du Congo (implication, bénéfices, etc.) Elle va être également complétée par les textes d'application notamment les décrets et arrêtés sur la REDD+.

**La stratégie nationale du développement durable :** Cette stratégie nationale qui est en cours de formulation a pris en compte les questions de l'émergence de l'économie verte, la réduction de la pauvreté, le bien être des générations présentes et futures du pays, et la lutte contre le changement climatique». Elle consacre REDD+ comme outil de développement durable et pilier de l'économie verte.

### **La loi sur la forêt et la loi sur l'environnement**

Ces deux projets de loi consacrent le mécanisme REDD+. La loi sur la forêt rend obligatoire l'aménagement forestier durable, la certification forestière, l'optimisation de l'utilisation des bois, le principe de gestion participative, etc., et évoque les principes de création de forêt communautaire, de la question du changement climatique, de la définition du statut juridique du Carbone forestier ainsi que les droits et bénéfices y afférant. Elle va ainsi faciliter la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ en République du Congo. La loi sur l'environnement dont le champ d'application est multisectoriel a été adaptée aux thématiques émergentes dont la REDD+. Ce texte a subi un toilettage ayant permis l'insertion des dispositions d'ordre général sur la REDD+ notamment l'obligation pour l'Etat d'élaborer une stratégie nationale REDD+ conforme à la politique sur le changement climatique.

Leur mise en œuvre sera garantie par la mise en place des décrets et arrêtés.



**La conception de la stratégie nationale REDD+ traite des indicateurs pour l'amélioration des conditions de vie des populations locales et pour la conservation de la biodiversité. (FCPF M&E Framework Indicator 3.B.):**

**Donner des exemples de la façon dont la stratégie nationale REDD aborde les moyens de subsistance des communautés locales et la conservation de la biodiversité.**

Dans le cadre de la stratégie nationale REDD+, la République du Congo a proposé une série d'options stratégiques susceptibles de (i) contribuer à la lutte contre les changements climatiques, (ii) lutter contre la pauvreté et (iii) assoir efficacement les bases d'une économie verte, pilier de Développement Durable

L'atteinte de ces objectifs passe par la mise en œuvre de quatre options stratégiques ci-après :

- 1) renforcement de la gouvernance et des financements durables
- 2) gestion et valorisation durable des ressources forestières
- 3) amélioration des systèmes agricoles
- 4) rationalisation de la production et de l'utilisation du bois-énergie

Les solutions apportées aux populations qui traditionnellement se ravitaillent dans le prélèvement et la collecte des ressources naturelles de manière irrationnelle. La relance de la cacao-culture va concourir à la une gestion planifiée des espaces, garantissant ainsi la conservation de la biodiversité.

Les moyens de subsistance des populations locales et autochtones sont emblématisés par :

- (i) la promotion et la valorisation des PFNL (OS 2)
- (ii) l'amélioration de la production agricoles (OS 3)
- (iii) la promotion de l'accès des petits producteurs aux microcrédits (i.e cas des petites subventions REDD, cas du PRONAR, etc.) (OS3)
- (iv) l'amélioration de l'offre et la promotion des techniques visant une meilleure efficacité énergétique (OS 4)
- (v) le développement des plantations à vocation énergétique (OS 4)
- (vi) le développement des activités visant la sédentarisation des actifs agricoles (OS 3)
- (vii) amélioration de la gestion foncière (OS 1)

Il y'a aussi les autres opportunités qui se présentent, notamment par la mise en valeur des activités alternatives à la chasse : développement de la pêche, la pisciculture, le maraichage, petit élevage, etc. Ce qui donne l'avantage de couvrir les besoins en protéines animales et améliorer les revenus monétaires, sans recourir à l'exploitation de la faune sauvage.

### 3. Progrès réalisés au niveau des sous-composantes du RPP

*Comme synthèse des évaluations des livrables suivants, décrire brièvement ici les progrès réalisés au cours de la période considérée dans l'élaboration de la Readiness du pays (FCPF M & E Cadre des indicateurs 1.A.): jusqu'à 300 mots, si possible.*

#### Progrès réalisés au cours de la période considérée dans l'élaboration de la Readiness du pays :


Des progrès significatifs majeurs ont été enregistrés notamment :

- Des études et ateliers pour consolider la stratégie nationale (études sur le SESA, étude du cadre de mise en œuvre de la REDD+, etc.);
- Des ateliers de sensibilisation auprès de toutes les parties prenantes (pouvoirs publics, société civile, universitaires, etc.) pour mieux les informer sur la REDD+
- L'aboutissement du dossier relatif à l'ER-PIN Sangha Likouala en République du Congo ;
- L'aboutissement du dossier relatif à l'appui financier additionnel de 5.2 millions de dollars US pour le R-PP de la République du Congo qui va permettre de finaliser entre autre (i) La mise en place du mécanisme de partage des bénéfices et (ii) la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes et de recours ;
- Le lancement officiel du programme FIP ;
- L'harmonisation des Programmes FCPF et ONU-REDD, pour la mise en œuvre du R-PP de la République du Congo ;
- Le renforcement des capacités des parties prenantes nationales ;
- La mise en place des task force sur le NR, le SIS, le MRV et les projets pilotes REDD+
- La consolidation des PCI REDD+
- La consolidation de la stratégie nationale
- La validation de l'étude du cadre de mise en œuvre de la REDD+
- La mise en place des panels d'experts pour la consolidation de (i) Niveau de référence, (ii) MRV avec un portail web, (iv) mécanisme de partage des bénéfices, (v) registre et projets initiatives REDD+, (vi) Système d'Information sur les sauvegardes
- La poursuite de l'étude SESA (BrLi)
- La formalisation des CODEPA sur la base du décret REDD+
- La mise en œuvre du programme d'accès aux petites subventions par les ONGs et communautés locales
- La poursuite du processus de finalisation du cadre juridique et institutionnel
- La rédaction et soumission du MTR
- La poursuite de la mise en œuvre du plan de communication
- Le lancement de l'étude sur le Plan d'Investissement REDD+

Indiquer laquelle des composantes ou sous composantes du RPP du pays a reçu l'appui du FCPC à travers l'accord de don de préparation (>3.4 million USD)

<b>Composantes</b>	<b>Sous-composantes</b>	<b>Appui du FCPF (Oui/Non)</b>
1. Organisation et Consultation	1a. Dispositifs nationaux de gestion de la participation	Oui
	1b. Consultation et Participation des parties prenantes	Oui
2. Stratégie de préparation à la REDD+	2a. Evaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance	Oui
	2b. Options stratégiques de la REDD+	Oui
	2c. Cadre de mise en œuvre	Oui
	2d. Impacts environnementaux et sociaux	Oui
3. Développement d'un scénario de référence		Oui
4. Conception d'un système de suivi des forêts (MRV et sauvegardes)	4a. Système national de suivi des forêts	Non (mais au cours du dernier semestre 2015 oui)
	4b. Système d'information sur les bénéfices multiples, autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes.	Non (mais au cours du dernier semestre 2015 oui)

Niveau d'accomplissement global des résultats prévus/envisagés en accord avec le don de préparation financé par le FCPF (>3.4 million USD) (FCPF M&E Framework 1.3.b.):


<u>Résultats prévus/envisagés:</u>	<u>Niveau d'accomplissement<sup>1</sup>:</u>	<u>Evaluation<sup>2</sup>:</u>
Poursuite de la mise en œuvre du PPM (équipements, fournitures, services de consultants, prise en charge du personnel technique et bureaux, prise en charge du personnel d'appui à la CN-REDD, prise en charge de l'agence fiduciaire et charges de fonctionnement)	La CN-REDD a atteint un niveau d'accomplissement des activités substantiel avec la mise en œuvre de la plupart des marchés prévus dans les documents du projet avec les PTF.	 Cf nombre de non-objection, voir le plan de passation de marché  Tous les dossiers reliés à la passation de marchés ont reçu la NO. Il reste à liquider les dernières factures en fonction des rendus des livrables.

<sup>1</sup> Les pays sont censés fournir des données sur le niveau global de la réalisation des étapes prévues tel que défini dans leur accord de don de la Readiness, et, le cas échéant, sur leur accord de don supplémentaire pour un don additionnel de 5 millions de dollars. Par exemple, pour leur accord de don de la Readiness, (> 3,4 millions de USD), les pays doivent fournir des données sur (i) l'appui à la coordination du processus de préparation REDD + et consultations des parties prenantes; (ii) la contribution à la conception d'une stratégie nationale REDD +; et (iii) la préparation d'un scénario de référence national pour la REDD +.





<sup>2</sup> Le niveau de réalisation des jalons prévus selon le don RF approuvé sera résumé par les progrès réalisés liés à la synthèse d'une réalisation globale, qualitative exprimée selon un code quatre couleurs et ensuite expliqué. Dans le cas où l'évaluation n'est pas applicable, un cinquième code couleur "non applicable" peut être sélectionné.

Ce code couleur est basé sur le système contenu dans le Cadre d'évaluation du R-Package.

	Sous-composante	Progrès par rapport aux objectifs annuels		Evaluation
		Résultats attendus	Accomplissements	
	<p><b>Sous-composante 1a</b> – Dispositifs Nationaux de gestion REDD+</p> <p><i>Objectif: mettre en place un cadre institutionnel national de préparation pour gérer et coordonner les activités REDD+ tout en intégrant REDD+ dans des stratégies plus larges</i></p> <p><i>Critères Pays d'auto-évaluation: (i) crédibilité et transparence; (ii) mandat et budget opérationnels; (iii) mécanisme de coordination multisectoriel et collaboration intersectorielle; (iv) capacité de supervision technique; (v) capacité de gestion de fonds; (vi) mécanisme de recours et de gestion des plaintes</i></p>	<p>Fonctionnement de la CNREDD</p> <p>Recrutement des consultants (experts REDD et Bureaux d'étude) pour finaliser les études sur le SESA</p>	<p>La Coordination Nationale REDD est mise en place et opérationnelle</p> <p>( les experts sont recrutés et mettent en œuvre le R-PP et ont conduit les études).</p> <p>La Commission nationale ad hoc REDD+ est mise en place et fonctionne</p>	<p>✔ La Coordination nationale REDD est opérationnelle depuis Janvier 2013. L'essentiel des experts prévus sous financement FCPF(à l'exception des experts MRV et modélisation) sont recrutés et la préparation du processus est conduite par cette équipe des experts. Les études commandées aux bureaux d'études sous financement FCPF ont presque toutes été livrées. Elle pilote le processus et produit beaucoup d'efforts pour engager les autres secteurs et parties prenantes, notamment la plateforme de la société civile et des populations autochtones (CACO-REDD), la plateforme du secteur privé (UNICONGO) et les autres Ministères à travers leurs Points Focaux REDD+</p>
		<p>Mise en place et opérationnalisation du Comité national REDD</p>	<p>Les 12 Commissions départementales ad hoc REDD+ sont mises en place et opérationnelles. Elles seront remplacées courant juillet 2015 par les 12 Comités départementaux REDD</p>	<p>⚠ En attendant la mise en place effective du <b>Comité National REDD+</b> permanent, une Commission Nationale Ad-hoc REDD+, regroupant les Points Focaux REDD+ des Ministères, a été mise en place pendant les</p>



				consultations pour la stratégie nationale REDD+ en 2014. La session inaugurale du comité national REDD permanent est prévue en juillet 2015.
	Mise en place et opérationnalisation des 12 comités départementaux REDD	Le décret n°2015-260 du 27 février 2015 portant création , organisation ,attributions et fonctionnement des organes de gestion de la mise en œuvre du processus REDD+ , est adopté et publié au journal.		<p> Les <b>12 Comités Départementaux REDD+</b> fonctionnent actuellement sous les statuts de Commissions Ad-hoc depuis août 2014 qui ont été mises en place pendant les consultations pour la stratégie nationale REDD+. Cette disposition est transitoire et sera levée en juillet 2015 lors de la mise en place des Comités départementaux permanents. Il y a eu des sessions inaugurales des Commissions Départementales Ad hoc pour leur structuration et adoption des plans de travail 2015.</p> <p>Le décret définit les missions des organes de gestion et leur composition multiacteur. Par exemple le CONA-REDD a entre autres les missions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décider de la vision et options stratégiques du processus REDD+ ;</li> <li>- Définir les orientations et les directives en</li> </ul>

				<p>matière de processus REDD+ ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arbitrer les conflits potentiels entre les parties prenantes ;</li> </ul> <p>Fixer les modalités de la gestion et redistribution des subventions et des ressources REDD+ ;</p>
<p><b>Sous-composante 1b</b> – Consultation et Participation des parties prenantes</p> <p><i>Objectif: consultation et large participation des parties prenantes clés pour les futurs programmes REDD+, pour assurer la participation des différents groupes sociaux, la transparence et la responsabilisation de la prise de décision</i></p> <p><i>Critères Pays d'auto-évaluation: (i) la participation et l'engagement des principales parties prenantes; (ii) les processus de consultation; (iii) le partage de l'information et de</i></p>	Participation et engagement des principales parties prenantes	- Les parties prenantes sont très engagées et participent pleinement au processus REDD+.	<p>✔ La présence constante des représentants des ministères ou points focaux, de ceux du secteur privé, ainsi que de la société civile et des populations autochtones à travers le CACO-REDD, aux différentes activités organisées par la CN-REDD, en est la preuve.</p>	
	Processus de consultation	Le processus de consultation se déroule régulièrement et normalement.	<p>✔ Tous les outils stratégiques et techniques mis en place par la CN-REDD bénéficient d'ateliers de consultation des parties prenantes pour leur validation. Il en va de même pour les études qui sont lancées dans le cadre de cette phase de préparation à la REDD+, en amont pour le lancement, et en aval pour la validation.</p>	
	Diffusion de l'information et accès à l'information	- Les informations sur le processus REDD+ sont régulièrement diffusées et profitent à un large public.	<p>✔ En témoignent la feuille de liaison qui fait office de bulletin d'information de la CN-</p>	

	<i>l'accessibilité à l'information; (iv) la mise en œuvre et la divulgation publique des résultats de la consultation</i>			<p>REDD et les articles diffusés tant sur les sites web que dans les différents journaux de la place, etc.</p> <p>Beaucoup de supports de communication (banderoles, kakemono, dépliants, t-shirts, affiches, etc.) ont également été produits pour diffuser les messages REDD+ à l'endroit des populations.</p> <p>Les journées portes organisées de temps à autre dans tous les départements ont permis aussi d'accentuer le niveau d'information des populations sur le processus REDD+</p>
	Utilisation et divulgation des résultats des consultations	Les résultats des consultations sont bien divulgués et utilisés.	 En effet, après la validation des outils ou des études par les parties prenantes, ces derniers sont publiés et diffusés	
<p><b>Sous-composante 2a:</b>  Evaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance</p> <p><i>Objectif: identification des principaux moteurs de la déforestation et / ou la dégradation des forêts, ainsi</i></p>	Lancement du processus de consolidation de l'analyse des causes de la déforestation et/ou dégradation des forêts et des options stratégiques dans le cadre de la stratégie nationale REDD+	Des études sur les moteurs de la déforestation et la dégradation des forêts ainsi que sur la consommation de bois-énergie ont été finalisées.	 Les études ont été validées	
		Les fiches d'information sur les causes de la déforestation et / ou dégradation des forêts sont élaborées.	 Les fiches sont validées	
		La fiche d'information sur les options, sous-options et activités à mettre en œuvre dans le	 Les fiches sont validées	









<p>que les activités concernant la conservation, la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier</p> <p><u>Critères Pays d'auto-évaluation:</u> (i) l'évaluation et l'analyse; (ii) la hiérarchisation des moteurs / obstacles directs et indirects à l'augmentation/amélioration du couvert forestier; (iii) les liens entre moteurs / obstacles et les activités de REDD +; (iv) des plans d'action pour traiter des droits relatifs aux ressources naturelles, au régime foncier, à la gouvernance; (v) les implications pour le droit et la politique forestière</p>		cadre de la stratégie nationale REDD+ est élaborée.	
		<p>Le calendrier des sessions de travail pour requérir les avis du haut segment des décideurs sur les options, sous-options et activités contenues dans la version 1 du document de la stratégie nationale validé en Décembre 2014 est fixé. C'est dans ce contexte que seront clarifiés les niveaux d'engagement des secteurs dans le processus de finalisation du Plan National d'Affectation des Terres (PNAT) et autres thématiques pertinentes de la REDD+ (moratoire, etc.).</p>	<p>⚠ Les sessions sont programmées pour le deuxième semestre 2015</p>
<p><b>Sous-composante 2b:</b> Options stratégiques de REDD+</p> <p><u>Objectif:</u> Mettre en place un ensemble de politiques et programmes de lutte contre les causes de la déforestation et / ou la dégradation des forêts</p>	Hiérarchisation des options stratégiques	En cours dans le cadre du SESA	<p>⚠ Les résultats issus de l'évaluation Environnementale et sociale viendront consolidés la Hiérarchisation des options stratégiques de la stratégie REDD+.</p>
	Elaboration du Plan d'Investissement de la stratégie nationale REDD+	Les termes de référence sont validés	✓
		Le bureau d'étude est recruté.	✓
	L'atelier de lancement de l'étude a eu lieu	✓	




<p><i>Critères Pays d'auto-évaluation: (i) la sélection et la hiérarchisation des options stratégiques de REDD +; (ii) l'évaluation de faisabilité; (iii) les implications pour les options stratégiques sur les politiques sectorielles existantes</i></p>	<p>Elaboration des business modèles dans le cadre de l'ERP</p>	<p>Rencontre avec les différents acteurs (multisectoriels)</p>	<p> En cours</p>
<p><b>Sous-composante 2c:</b> Cadre de mise en œuvre de la REDD+</p> <p><i>Objectif: Mettre en place des cadres institutionnel, économique, juridique et de gouvernance crédibles et transparents nécessaires pour mettre en œuvre les options stratégiques de REDD +</i></p> <p><i>Critères Pays d'auto-évaluation: (iii) mécanisme de partage des avantages; (iv) registre national +</i></p>	<p>Validation de l'étude sur le cadre de mise en œuvre du processus REDD+ : cadre juridique, mécanisme de partage des bénéfices, le cadre économique.</p>	<p>La validation de cette étude a eu lieu en mai 2015.</p> <p>La capitalisation des résultats de l'étude pour finaliser le cadre juridique et économique est en cours.</p>	<p> L'étude relative au cadre de mise en œuvre a exploré des questions juridiques, économiques et sociales fondamentales pour la REDD+. Cela s'est fait avec le concours de toutes les parties prenantes. droit carbone</p> <p>L'étude planchant sur le texte réglementaire préparé pour l'application du projet de loi portant régime forestier propose des dispositions sur le droit carbone. Cette étude a été validée en mai 2015 par les parties prenantes. Il ressort de ces propositions la dualité du statut juridique du carbone forestier, pouvant appartenir à l'Etat et ses démembrements d'une part et aux particuliers d'autre part. Toutefois, pour</p>

			l'instant aucun texte ne légifère cette disposition et à défaut d'un texte légal le statu quo est gardé en faveur de l'Etat (et c'est le plan de partage des bénéfices qui précise les conditions du transfert du titre de propriété au regard d'actions entreprises). Il faut cependant relever que la République du Congo est en cours de révision du code forestier qui intégrera toutes les composantes nécessaires pour assurer notamment les droits de carbone sous-jacents à des réductions d'émissions, juridiquement crédibles.
	Développement d'un registre national REDD+ et d'un portail web	<p>Le développement du registre national REDD+ et système de suivi REDD+ est en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les termes de référence ont été validés. L'atelier de lancement a eu lieu.</li> <li>- Le processus de mise en place du registre est en cours par le SIFODD.</li> <li>- Le processus de la mise en place du portail est en cours par un panel d'experts appuyé par la FAO.</li> </ul>	<p>⚠ Depuis le début de l'année 2015, l'équipe du SIFODD et le panel d'experts appuyé par la FAO sont en plein chantier pour finaliser d'ici à septembre 2015 le registre et le portail.</p>
	Mise en place du mécanisme de partage de bénéfice	<i>Analyse des forces et faiblesses des mécanismes de partage des bénéfices existants à l'échelle nationale et internationale</i>	<p>● Ce qu'il reste à faire : Définir le partage des bénéfices, carbone</p>

			<p><i>Définition de la méthodologie et exploitation des résultats de l'étude sur le cadre de mise en œuvre</i></p> <p><i>Proposition d'un document Draft du mécanisme de partage des bénéfices</i></p>	et non carbone, consulter les parties prenantes, consolider le cadre juridique du mécanisme de partage des bénéfices, valider ce mécanisme
		Intégration de la prise en compte des PCI-REDD+ dans le registre	<p>- <i>Identification des principes, critères et indicateurs par catégories des activités (projets, initiatives, programme, ect)</i></p> <p><i>Elaboration d'une fiche d'intégration des PCI dans les projets REDD+</i></p>	<p>● Finalisation de la prise en compte des PCI-REDD+ dans le registre.</p>
<p><u>Sous-composante 2d:</u> Impacts sociaux environnementaux</p> <p><i>Objectif: Assurer la conformité avec l'approche commune et préparer un Cadre de gestion environnementale et sociale spécifique national(CGES)</i></p> <p><i>Critères Pays d'auto-évaluation: (i) analyse des questions de sauvegarde sociales et environnementales; (ii) la conception de la stratégie REDD + par rapport aux impacts; (iii) Cadre de gestion environnementale et sociale</i></p>	Mise en place un Cadre de gestion environnementale et sociale spécifique national(CGES)	<p><i>Relance de l'étude deuxième mission du cabinet de l'étude (Rapport de la mission disponible) Draft des livrables attendus en cours d'élaboration</i></p>	<p>✓</p>	
		<p><i>Exploitation et analyse des draft des livrable par la CN-REDD/ cellule EESS ;</i></p>	<p>✓</p>	
		<p><i>Mise à disposition des résultats d'exploitation des drafts pour leur prise en compte dans le CGES ;</i></p>	<p>● le document d'analyse des impacts et des mesures analysés par la CN-REDD ont été transmis au cabinet BRLi. La CN-REDD est en attente des Drafts des livrables attendus en cours d'élaboration.</p>	
	Développement participatif des principes critères et indicateurs REDD+ (PCI REDD+), consolidation par des PCI par les vérificateurs	<p><i>Organisation de l'atelier de validation de la mouture 1 des PCI-REDD+ avec les représentants des douze (12) départements, les représentants de la société civile, les sociétés privées, les points focaux des ministères, les ONG internationales, les représentants des populations autochtones, et les représentants des administrations publiques</i></p>	<p>✓</p>	

		- Test d'application des PCI – REDD+	Elaboration des TDR et attente de validation pour mise en œuvre	 TDRs élaboré pour le test des PCI-REDD+, et en attente de validation
		Hierarchisation des options stratégiques de la stratégie REDD+	En cours dans la consolidation de la stratégie	 Les résultats issus de l'évaluation Environnementale et sociale viendront consolidés la Hierarchisation des options stratégiques de la stratégie REDD+.
	<b>Composante 3</b> – Scénario de référence et niveau de référence <i>Objectif: Développement de l'approche générale pour établir un NERF / NRF</i> <i>Critères Pays d'auto-évaluation: (i) la démonstration de la méthodologie; (ii) l'utilisation des données historiques, et ajustées aux circonstances nationales; (iii) la faisabilité technique de l'approche méthodologique, et la cohérence avec les orientations et lignes directrices de la CCNUCC / GIEC.</i>	Mise en place d'une approche méthodologique d'un NERF adapté pour la REDD+ en République du Congo	- Les fiches d'information ont été élaborées pour faciliter la compréhension des parties prenantes sur les concepts Niveau de Référence et Scénario de Référence.	 Ces fiches complètes sont prises en compte dans le cadre des outils de communication
			- Le protocole technique qui présente et justifie l'approche méthodologique à suivre pour construire le Niveau des Emissions de Référence pour les Forêts (NERF) en République du Congo a été élaboré et validé par le panel d'experts mis en place à cet effet	 Le protocole est validé
		Construction du Niveau de Référence <sup>3</sup>	-	
			- Les documents de planification nationale et la base de données sont en cours d'analyse en vue de valider l'ajustement nécessaire à prendre en compte dans le cadre du NERF de la République du Congo	 L'analyse se poursuit normalement

<sup>3</sup> Dans le cadre des sous-composantes 3 et 4, les panels mis en place exécutent les tâches de collecte sur fonds du programme ONU-REDD.

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le panel a organisé des sessions techniques avec la FAO (1 vidéo conférence, 1 mission de travail de la CN-REDD à Rome et 2 missions de travail de la FAO à Brazzaville), pour s'assurer que le NERF en cours de finalisation est en cohérence avec les décisions des CPO et les lignes directrices du GIEC.</li> </ul>	 La collaboration avec la FAO se poursuit normalement
			Les scénarii sont en cours d'élaboration pour valider le NERF	 L'élaboration des scénarii se poursuit normalement
	<p><b>Sous-composante 4a:</b> Système National de Suivi des Forêts</p> <p><i>Objectif: Concevoir et développer un système de surveillance des forêts opérationnel et décrire l'approche pour améliorer le système au fil du temps</i></p> <p><i>Critères Pays d'auto-évaluation: (i) la documentation de l'approche de surveillance; (ii) la démonstration de la mise en œuvre précoce; (iii) les arrangements institutionnels et capacités en matières de forêts.</i></p>	Mise en place d'une approche méthodologique d'un MRV adaptée au NERF en cours de construction en République du Congo	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le protocole technique qui présente et justifie l'approche méthodologique à suivre pour construire le MRV adapté au NERF de la REDD+ en République du Congo a été élaboré et validé par le panel d'experts mis en place à cet effet</li> <li>- Mise en place des panels</li> <li>- Création de fiches pour clarifier les concepts</li> <li>- Missions et réunions techniques de compréhension des synergies existant entre les programmes ONU-REDD et FCPF au regard du MRV</li> </ul>	<p>Vert : Le protocole est validé</p> <p>Vert : Les panels sont fonctionnels</p> <p>Vert : Les fiches ont été finalisées</p> <p>Vert : Les missions et réunions techniques ont été effectuées avec succès</p>
		Construction d'une approche MRV	-	
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le panel d'expert MRV travaille avec l'appui des experts de la FAO. 1 vidéo conférence a déjà été organisée, suivi</li> </ul>	 La collaboration avec la FAO se poursuit normalement

			<p>par 1 mission de travail de la CN-REDD à Rome et 2 missions de travail de la FAO à Brazzaville, pour garantir la qualité du travail en cours de finalisation.</p>	
			<p>- La question liée aux arrangements institutionnels est quasi-réglée. Elle est en ligne avec les orientations du R-PP (consensus des parties prenantes à la REDD+) et du Gouvernement de la République. Le Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF), instance nationale en matière d'Inventaire Forestier, de SIG et Télédétection, qui dispose d'un laboratoire de géomatique et des experts en SIG et Télédétection de haut niveau, héberge depuis 2012, la Cellule MRV de la REDD+. Le CNIAF est appuyé dans cette fonction MRV par l'ensemble des Cellules d'Aménagement des sociétés forestières, présentes dans les UFA qui couvrent actuellement 60% du domaine forestier national. Il reste cependant à implémenter les textes d'application permettant au CNIAF de jouer légalement cette fonction.</p>	<p>● Il reste à rédiger l'arrêté pour confier au CNIAF la fonction MRV. Ceci devra avoir lieu courant 2016.</p>
	<p><b>Sous-composante 4b:</b> Système d'information sur les bénéfices multiples,</p>	<p>Réalisation de l'étude sur la cartographie des bénéfices multiples</p>	<p><b>Traitement des données collectées en cours</b></p>	<p>⚠ L'étude de la cartographie des bénéfices multiples : la collecte des données a été</p>

<p>autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes.</p> <p><i>Objectifs: préciser les aspects non-carbones prioritaires pour la surveillance par le pays</i></p> <p><i>Critères Pays d'auto-évaluation: (i) l'identification des aspects non-carbone pertinents et les questions sociales et environnementales; (ii) le suivi, le reporting et le partage de l'information; (iii) Les arrangements institutionnels et les capacités – les sauvegardes</i></p>			réalisée, l'équipe en charge assure le traitement desdits données.
	<p>Identification des bénéfices non carbone</p>	<p>Catégorisation des bénéfices multiples non carbone ;</p> <p>- Prise en compte des données de l'inventaire forestier national (IFN) dans identification des bénéfices multiples non carbone ;</p>	<p>● L'identification des bénéfices non carbonés retenus dans le cadre du processus REDD+ seront finalisés avec les résultats de l'étude de cartographie des bénéfices multiples</p>
		<p>- Validation de la liste des bénéfices non Carbone ;</p>	
<p>Mise en place du système d'information sur les sauvegardes et le suivi des risques et bénéfices multiples non carbone</p>	<p>Exploitation et analyse des systèmes existants,</p> <p>Mise en place de la méthodologie et élaboration d'un draft sur le système d'information sur les sauvegardes et de suivi des risques et bénéfices multiples non carbone par la CN REDD ;</p>	<p>● Un draft du document sur la système d'information sur les sauvegardes a été élaboré et de suivi des risques et bénéfices multiples non carbone par la CN REDD.</p> <p>Ce qui reste à faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le cadre juridique et institutionnel du système d'information;</li> <li>- consulter les parties prenantes à l'échelle nationale,</li> <li>- validation du système d'information sur les sauvegardes et de suivi des risques et bénéfices multiples non carbone par la CNREDD.</li> </ul>	



Taux de décaissement du don de préparation du FCPF à la REDD (>3.4 million USD) en pourcentage (FCPF M&E Framework 1.3.d.):		
	Taux	Suivi
Don RF- taux de décaissement vs. Décaissements prévus	75%	✔ 68,25 % (Client connection au 30 juin 2015)

Taux de décaissement du budget total R-PP en pourcentage (FCPF M&E Framework 1.3.d.):		
	Taux	Suivi
Taux de décaissement total du Budget R-PP vs décaissements prévus (y compris d'autres sources de financement et de subvention de préparation du FCPF)	71%	✔ Près de 10% de variance avec planification

### 3.2. Engagement des parties prenantes dans l'approche REDD+

Exemples des actions/activités dans/pour lesquelles les IPs, CSOs, et communautés locales communautés participent activement, si existantes (FCPF M&E Framework 3.1.a.):			
<u>Action/activité:</u>	<u>Décrire la participation des IP, CSO et communautés locales :</u>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultations</li> <li>- Ateliers de validation</li> </ul>	<p>Les activités organisées par la CN-REDD bénéficient toujours de leur présence en veillant à l'équilibre des quotas. Ainsi, chaque entité doit être représentée à raison de 70 % d'hommes et 30 % de femmes. La désignation des participants aux ateliers, ou toute autre activité, se fait de façon autonome et libre par l'entité elle-même.</p>		
Nombre de représentants nationaux IP et CSO REDD (hommes/femmes) ayant été formés avec succès par les programmes du FCPF(FCPF M&E Framework 3.1.b.):			
<u>Lister les formations qui ont eu lieu</u>	<u>Durée (nb de jours)</u>	Nb de participants Nb d'hommes / Nb de femmes	✘ Aucune formation n'a encore été organisée cette année avec le programme du FCPF.

### 3.3. Partage des connaissances

Le pays a-t-il développé et publié des documents/produit permettant le partage des connaissances REDD+ avec le soutien du FCPF :	
<u>Oui/Non:</u>	<u>Fournir une liste des publications des connaissances REDD+, si existantes, Durant la période couverte par ce rapport :</u>
Oui	<u>Le MTR</u> <u>Brochures, etc.</u>

Combien de personnes ont pu avoir accès à ces ressources documentaire (connaissance REDD), si existantes :
<u>Nombre total par ressource documentaire:</u> plus de 5000 personnes ont bénéficié des CDRom contenant plus de 1000 ouvrages sur le climat, la REDD+ et la forêt/environnement.
<u>Nb d'hommes:</u> environ 90% d'hommes
<u>Nb de femmes:</u> environ 10% de femmes

Est-ce que des experts nationaux ont pu/déjà participé à des activités (d'apprentissage) Sud-Sud ? Si oui, combien (hommes et femmes) ?		
<u>Oui/Non:</u>	<u>Lister les activités d'apprentissage Sud-Sud</u>	<u>NB d'hommes:</u> (représentants IP/CSO, représentants du secteur public)
Non		<u>NB de femmes:</u> (représentants IP/CSO, représentants du secteur public)

#### 4. Problématiques, défis et risques

Cette section doit présenter des problèmes, des difficultés ou des contraintes rencontrées par le pays à réaliser des progrès pour atteindre les résultats attendus de la REDD + (produits, résultats et impacts possibles) ainsi que les principales causes et leur effet attendu sur le plan de travail. Les actions qui ont été menées pour surmonter ou gérer ces contraintes / défauts / problèmes identifiés doivent être indiquées. Chaque problème / contrainte doit être déclaré sous forme de points séparés, avec les changements proposés associés à la planification du travail pour les six mois / 1 an à venir pour y remédier, comme il convient.

Il est prévu que le pays surveille les changements dans les hypothèses qui sous-tendent la logique d'intervention du FCPF au niveau national et d'autres risques importants qui pourraient survenir. Cette section doit expliquer à travers un récit tout changement dans le niveau de risque associé aux différentes hypothèses, ou de décrire de nouveaux risques qui peuvent avoir émergé ayant une incidence considérable sur le travail de planification nationale en matière de soutien du FCPF pour l'année prochaine et au-delà, ainsi que les mesures connexes nécessaires pour répondre à ce changement.

Il est vrai que le processus REDD+ est bien engagé à travers la mise en place et l'opérationnalisation de la Coordination Nationale, qui met en œuvre le Plan de travail annuel avec les moyens financiers sécurisés dans le cadre de l'enveloppe de 8 millions de dollars US, mais beaucoup reste à faire, notamment l'installation des autres institutions qui se mettent en place à la suite de la publication du décret portant organisation et attribution des Organes de gestion de la REDD+.

Les grands défis à relever sont ceux liés à :

- La compréhension approximative du processus REDD+ par la population qui pense à défaut qu'il se résume à la compensation des efforts de réduction des émissions déployés dans le passé, alors que le challenge réside dans les efforts futurs en fonction du Niveau de Référence établi.
- La problématique des financements pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD (appelée à résoudre les questions liées au changement climatique et à la lutte contre la pauvreté).
- La problématique de la pauvreté où plus de la moitié (50,7%, source ECOM 2005) de la population nationale qui vit en dessous du seuil de pauvreté (544,40 XAF), fonde son existence exclusivement sur la forêt. Leurs attentes pour la REDD+ sont énormes. Comment juguler les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, sans assurance de financements adéquats et durables pour soutenir les activités alternatives à la déforestation et à la dégradation des forêts ;
- La complexité liée à la juxtaposition des attentes du pays d'une part et les différentes attentes spécifiques à chaque partenaire d'autre part.

L'usage limité au niveau national de la langue anglaise couramment utilisée pour les documents officiels, ateliers, conférences, etc.

## 5. Principales leçons apprises

Fournir les informations sur les leçons importantes apprises depuis le début du processus de préparation à la REDD+.

On attend de cette section qu'elle soit assez substantielle en faisant référence aux différentes leçons apprises, documents d'analyse développés, et / ou aux expériences faites traitant des questions particulières de la REDD+.

### **Sous composante 1a :**

- Le démarrage disproportionné de la préparation des outils du R-Package en raison des recrutements du personnel de la Coordination nationale REDD à date différente.
- Le non intéressement de l'expertise nationale à certains postes à cause de la sous-évaluation du traitement proposé
- Le temps observé pour le traitement des dossiers entre la coordination nationale REDD+, l'agence fiduciaire (PRCTG) et la Banque Mondiale est apparu trop long ;
- L'agence fiduciaire étant externe au projet REDD+ est surchargée par les tâches des autres projet

### **Sous-composante 1b :**

- Perception mitigée du processus REDD+ par les parties prenantes ; impatience affichée de leur part de voir les retombées promises dans le cadre du marché carbone ou d'achat de crédits carbone.
- Les acteurs de la société civile et les populations autochtones considèrent le processus REDD+ comme une source de financement appropriée pour soutenir leurs activités ou projets tendant à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière, mais elles ne savent pas comment s'y prendre pour y accéder.
- Rendre opérationnels les CODEPA pour assurer les relais de communication auprès des populations locales et autochtones sur la REDD+ dans les zones où les activités relatives à la déforestation et à la dégradation forestière se déroulent avec acuité ;
- Le renforcement de la consultation des parties prenantes pour la consolidation et la validation des outils stratégiques et techniques de la REDD+ Cette expérience mérite d'être poursuivie et accentuée car la dimension participative du processus en dépend ;
- La multiplication des outils de communication de masse pour atteindre le grand public afin que REDD+ soit un processus bien approprié par tous. Le besoin de mieux connaître ce processus et d'y participer est bien réel ;
- Un accent sera mis sur la communication à travers les outils de communications existants.

### **Sous-composante 2a**

- Les consultations des parties prenantes à tous les niveaux s'avère nécessaire pour l'appropriation par ces derniers du processus ;
- La capitalisation des approches traditionnelles et coutumières pour l'accès et la transmission de l'information ;
- La finalisation des études sur le SESA permettra la hiérarchisation des options stratégiques.

### **Sous-composante 2b**

- La poursuite d'approfondir l'analyse des politiques et mesures ayant un lien avec la REDD+ ;
- La prise en compte des savoirs-faires des parties prenantes et particulièrement des populations locales et autochtones ;
- L'enjeu de capitaliser les résultats des études de base ;
- L'intérêt de porter REDD+ comme un outils de développement durable en vue de mieux intégrer les options, sous-options et activités stratégiques REDD+ dans les politiques sectorielles ;

### **Sous-composante 2c**

- L'insuffisance de publications scientifiques nationales sur certaines questions d'étude avec pour résultats le recours à la littérature étrangère pour les consultants;
- Faible participation des personnes ressources au niveau national dans certains domaines d'études;
- Accès limité aux informations disponibles dans les domaines des mines et pétrole ;
- La programmation tardive de la mise en place du mécanisme de recours et de partage de bénéfices.

### **Sous-composante 2d**

- La prise en compte des PCI-REDD+ dans la mise en œuvre du processus REDD+ afin de garantir l'implication des groupes vulnérables et marginalisés à savoir les communautés locales et les populations autochtones ( femmes, les enfants, les jeunes, etc.) ;

### **Sous composante 3**

- L'importance du couvert forestier et le faible taux de déforestation exige au pays que la détermination de la période de référence représente un enjeu majeur et l'ajustement du niveau historique des émissions est une nécessité. En effet, il faut préconiser une augmentation de la déforestation pour répondre aux contraintes économiques du pays.
- Au regard du niveau de conceptualisation des méthodologies, le Congo devra faire fi à la date d'aujourd'hui de tous ses efforts consentis en matière de gestion durable, conservation de la biodiversité et l'accroissement des stocks de carbone

### **Sous-composante 4 a**

- Mettre en place le système de suivi afin d'évaluer de façon permanente les ressources forestières ;
- Harmoniser l'approche méthodologique d'inventaire multi ressources au Congo ;
- Contribuer à l'élaboration du plan d'affectation des terres au Congo;
- Opérationnaliser le Système de suivi par satellite;
- Mettre en place le Système d'alerte du changement du couvert forestier ;

- Rendre fonctionnel le SIG et la télédétection dans les institutions impliquées dans la déforestation et dégradation ;
- Maitriser la comptabilisation des stocks de carbone par la définition des équations allométriques adaptées;
- Développer et appliquer la méthode de traitement des données d'inventaire pour la comptabilisation du carbone ;
- Des sérieux efforts restent à consentir en matière d'Inventaire des forêts inondées
- Des sérieux efforts restent à consentir en matière de développement de l'IGES.

**Sous-composante 4 b**

- Le succès de la mise en œuvre de la REDD+ dépend entre autre de la transparence du système d'information des sauvegardes et le partage des bénéfices non carbone.